



**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**
Séance du lundi 24 novembre 2008 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 24 Absents : 3 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. René LACOGNE, Maire.

Membres présents : M. Adrien GASSER – Mme Monique WENDLING - M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Sylvie REEB – Mme Christine KOCHER - M. Raymond VINCENT, adjoints.

M. Alain BUEB - M. Jean-Paul MEYER – M. Rémy WALTER - Mme M-Jeanne BARTH – Mme Elisabeth PETIT - Mme Francine PUTHOD – Mme Corinne RIFF-SCHAAL – M. Michaël GARNIER – Mme Isabelle SCHLENCKER – Mme Valérie RUFFENACH – M. Georges DELORME – M. Sébastien MEHL - M. Louis LINDNER M. Luc LABOUREUR - Mme Marlène HUSSER-SCHAAL - Mme Sonya DIETSCH Mme Danièle SENDEL.

Membres absents excusés : Mme Christine LATOURNERIE, procuration à Mme Elisabeth PETIT - M. Martial BELLON, procuration à Mme M-Jeanne BARTH - Mme Anne PONTON, procuration à M. Alain BUEB

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. du C.M. du 27 octobre 2008.
2. Désignation d'un représentant du conseil municipal et de son suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de compétences (C.L.E.T).
3. Acquisitions de terrains à incorporer dans la voirie publique communautaire.
4. Achat d'un terrain à la Sté Habitation Moderne.
5. Subvention aux associations locales.
6. Travaux de rénovation et d'extension du réseau d'Eclairage Public. – programme 2007 – Avenant n° 1.
7. Principe de création de deux micro-crèches.

M. le Maire propose à l'assemblée qui l'accepte de modifier l'ordre du jour par l'ajout d'un point n° 8 de délibération : « *Décision modificative n° 3. Réaménagement budgétaire – Opérations d'ordre de section à section* ».

Points d'informations.

9. Droits d'occupation des sols.
10. Questions écrites.
11. Informations du Maire.



1. Approbation du P.V. de la réunion du C.M. du 27 octobre 2008.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité

2. Désignation d'un représentant du conseil municipal et de son suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de compétences (C.L.E.T).

2

Suite aux dernières élections municipales 2008, il y a lieu de nommer parmi ses membres un représentant et un suppléant au sein de cette commission.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, à la majorité
désigne M. René LACOGNE, comme membre titulaire
et M. Adrien GASSER, comme membre suppléant

Abstentions : M. Louis LINDNER - M. Luc LABOUREUR - Mme Marlène HUSSER-SCHAAL -
Mme Sonya DIETSCH - Mme Danièle SENDEL.

3. Acquisitions de terrains à incorporer dans la voirie publique communautaire.

Dans le cadre de l'acquisition du terrain d'assiette des voiries situées sur le territoire de la Communauté urbaine de Strasbourg, cette dernière est amenée à procéder à la régularisation domaniale de plusieurs types de dossiers.

- Le cas des rues aménagées par les communes membres avant 1968 pour lesquelles la situation foncière n'a pas encore été régularisée et dont il s'agit d'opérer le transfert de propriété au profit de la Communauté urbaine de Strasbourg.
- Le transfert de propriété des voies de lotissement en vue de leur classement dans le domaine public communautaire, cette disposition étant imposée par l'arrêté de lotir.
- L'acquisition de parcelles de voies dans le cadre de la délivrance d'un permis de construire et ce en vertu de l'article R 332-15 du Code de l'Urbanisme, qui dispose que l'autorité qui accorde le permis de construire ou l'autorisation de lotissement ne peut exiger la cession gratuite de terrains qu'en vue de l'élargissement, du redressement ou de la création des voies publiques, et à la condition que les surfaces cédées ne représentent pas plus de 10 % de la surface du terrain sur lequel doit être édifiée la construction projetée ou faisant partie de l'autorisation de lotissement.

Ces trois types de transactions ne donnent jamais lieu à paiement de prix.



Toutefois, dans le dernier cas de figure, l'article R 332-15 du Code de l'Urbanisme prévoit un paiement du terrain à la valeur vénale déterminée par France Domaine pour les surfaces à maîtriser excédant 10% de la surface totale de l'assiette foncière du projet.

En dernier lieu, la collectivité acquiert du terrain pour les besoins de premier établissement ou d'élargissement de voies à un prix négocié en plein accord avec les propriétaires concernés. Si le montant de la transaction est inférieur à 75 000 € l'avis de France Domaine n'est pas requis (arrêté ministériel du 17 décembre 2001).

3

Le Conseil

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve les acquisitions de terrains à incorporer dans la voirie publique communautaire, comme suit :

Prix négocié dans le cadre d'un premier établissement ou d'un élargissement de voie du bien à acquérir en fonction du lieu, de sa destination et du marché en vigueur dans le secteur.

A Fegersheim

Piste cyclable d'Ichtratzheim/Fegersheim

section 36 n° 78/23 de 0,53 are, terre

propriété des Consorts SPRAUEL

Le montant de 89,04 € (168 €/are) majoré d'une indemnité de 17,80 € (33,60 €/l'are), soit une somme totale de 106,84 € est à imputer sur la ligne 824-2112 (Programme 6) du budget.

section 33 n° 871/161 de 2,78 ares

propriété des héritiers de feu Emile RIEGEL

Le montant de 467,04 € (168 €/are) majoré d'une indemnité de 93,40 € (33,60 €/l'are), soit une somme totale de 560,44 € est à imputer sur la ligne 824-2112 (Programme 6) du budget

section 33 n° 2/157 de 0,49 are

propriété de la SAFER ALSACE et de M. Denis RIEFFEL, chacun pour moitié indivise.

Le montant de 82,32 € (168 €/are) majoré d'une indemnité de 16,46 € (33,60 €/l'are), soit une somme totale de 98,78€ est à imputer sur la ligne 824-2112 (Programme 6) du budget



4. Achat d'un terrain à la Sté Habitation Moderne.

Par courrier du 30 juillet 2008, la Sté HABITATION MODERNE propose de céder à la Commune 24.39 ares à détacher de la parcelle n° 812/44 cadastrée sous section n° 33.

France Domaine évalue la valeur vénale actuelle de ce terrain à 43 € l'are H.T, soit un total de 1048.77 € H.T.

Par courrier du 30 octobre 2008, la Sté HABITATION MODERNE nous a informé que son Conseil d'Administration avait approuvé cette cession au prix ci-dessus.

L'arpentage a déjà été effectué par la C.U.S. dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable Ichtratzheim – Fegersheim.

Il y a lieu également pour la Commune d'approuver cette transaction.

P.J. : 1 plan

Le Conseil Municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité

approuve l'achat d'un terrain à la Sté HABITATION MODERNE

de 24.39 ares à détacher de la parcelle n° 812/44 cadastrée sous section n° 33

au prix total de 1048.77 € H.T,

et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette transaction.

5. Subvention aux associations locales.

En date du 06 novembre 2008, la commission s'est réunie pour examiner les différentes demandes de subventions des associations.

La commission, à l'unanimité des membres présents, propose au C.M. de retenir les subventions suivantes :

		<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>Subvention totale</i>
<u>A – Sport</u>			
a) Cercle Sportif Fegersheim (foot)	5 000,00 €		5 000,00 €
b) Cercle Sportif St-Amand (basket)	6 800,00 €	5 740,00 €	12 540,00 €



c) Tennis Club	1 000,00 €		1 000,00 €
d) Association cyclotouriste de Fegersheim-Ohnheim		1 000,00 €	1 000,00 €
<u>B – Culture</u>			
a) Musique Harmonie	1 850,00 €	1 100,00 €	2 950,00€
- ristourne d'écologie 910,00 €			
- participation achat et révision instruments 690,00 €			
- participation achat partitions 250,00 €			
b) Association de Sauvegarde du Patrimoine	150,00 €	150,00€	300,00 €
c) Société d'Histoire des 4 cantons	150,00 €		150,00 €
<u>C – Secours / Sécurité</u>			
a) Sapeurs-Pompiers	3 000,00 €		3 000,00 €
- section adultes 1 000,00 €			
- section jeunes 2 000,00 €			
b) Prévention routière	350,00 €		350,00 €
TOTAL	18 300,00 €	7 990,00 €	26 290,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du Budget primitif 2008.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
approuve le versement des subventions
détaillées dans le tableau ci-dessous.*



6. Travaux de rénovation et d'extension du réseau d'Eclairage Public. – programme 2007 – Avenant n° 1.

Suite à l'avis favorable donné à la majorité par la CAO réunie le 17 novembre 2008, il est proposé le projet d'avenant ci-annexé (5 pages).

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à la majorité**
approuve le projet d'avenant ci-annexé
et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.*

Abstentions : M. Louis LINDNER - M. Luc LABOUREUR - Mme Marlène HUSSER -SCHAAL -
Mme Sonya DIETSCH - Mme Danièle SENDEL.

6

7. Principe de création de deux micro-crèches.

Dans le cadre de son action en faveur de la petite enfance, la commune mène une réflexion sur la création de deux micro-crèches respectivement de 9 places chacune.

Ce projet, s'inscrit également dans la perspective du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui arrive à échéance le 31/12/2008.

*Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité**
le principe de création
de deux micro-crèches respectivement de 9 places
relevant de la prestation du service unique*

8. Décision modificative n° 3. Réaménagement budgétaire – Opérations d'ordre de section à section ».

Pour permettre un ajustement des crédits budgétaires 2008 propres aux opérations d'ordre de section à section, à savoir les dotations aux amortissements, il convient d'adopter la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre D 042 compte 6811 Dotations aux amortissements

Crédit initial	Crédit ajusté	Modification
264 000.-€	291 000.-€	+ 27 000.-€



Chapitre 023 Virement à la section d'investissement

Crédit initial	Crédit ajusté	Modification
893 000.-€	866 000.-€	- 27 000.-€

7

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre D O40 compte 28128 Amortissements des immobilisations – agencements aménagements divers

Crédit initial	Crédit ajusté	Modification
0	1 700.-€	+ 1 700.-€

Cet ajustement est nécessaire du fait de la non inscription du crédit des dotations sur la ligne budgétaire en 2008, des opérations de clôture du boulodrome (2004) et l'arrosage automatique du terrain d'honneur de football (2004).

Compte 281318 Amortissements des immobilisations – bâtiments

Crédit initial	Crédit ajusté	Modification
96 000.-€	121 300.-€	+ 25 300.-€

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement

Crédit initial	Crédit ajusté	Modification
893 000.- €	866 000.-€	- 27 000.-€

Cet ajustement est nécessaire du fait de l'intégration des dotations d'amortissement des années 2007 et 2008 concernant le bâtiment de la petite enfance, qui n'avaient pas été reprises dans le logiciel de gestion des amortissements au moment du changement du système informatique.

Le transfert de l'ensemble de ces crédits sur des lignes budgétaires d'opérations d'ordre n'entraîne aucune modification du total des sections de fonctionnement et d'investissement.

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
approuve la décision modificative n° 3 telle que présentée ci-dessus*



9. Droits d'occupation des sols.

Les membres de la commission Développement Durable – Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme se sont réunis le 13 novembre 2008.

L'ensemble des dossiers en cours lui a été proposé suivant le tableau ci-joint.

La commission n'a pas de remarque à formuler.

P.J. : Tableau du 13/11/2008 (5 pages)

8

10. Réponses aux questions écrites

Réponses aux questions écrites posées par le groupe « Oser agir »

1 - Logements sociaux

Nous savons qu'il s'agit là d'un thème qui sera traité lors du PLU mais votre équipe est aux affaires dans le cadre d'un deuxième mandat et devrait, par voie de conséquence, avoir une vision à moyen terme du développement de notre commune. Notre question : Où pensez vous mettre les 10% de logements qui manquent ? Combien de logements représentent ces 10% ?

Notre commune n'est soumise à l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) que depuis 2006.

Néanmoins et depuis l'origine du lotissement du Gentil'home, des logements aidés ont été régulièrement construits dans les différentes tranches de ce lotissement, ce qui a permis d'arriver aux 169 logements dénombrés à ce jour.

Dans l'extension « Gentil'home 3000 » en cours, près de 40 logements aidés nouveaux seront disponibles à fin 2009 et le projet communal de logements adaptés rue de Neuchâtel devrait en rajouter près d'une vingtaine.

A ce jour, la commune ne maîtrise que très peu de terrains en zone constructible d'où la difficulté de prévision d'extensions nouvelles, mais reste attentive à toute préemption intéressante.

Selon la loi SRU, le quota de 20 % de logements aidés devrait être atteint en 2014, soit un rajout de 240 logements d'ici là. Faute de quoi une pénalité financière sera appliquée.

Comme par le passé, nous veillerons à ce que l'insertion de logements aidés se fasse de manière harmonieuse, en préservant une gestion agréable pour tous, de la mixité sociale.

2 - Utilisation du minibus

Dans les DNA du 24 avril 2007 nous lisons « la municipalité de Fegersheim s'est dotée d'un minibus qui va lui permettre de transporter personnes âgées ou jeunes au gré des besoins. »



Cela fait 18 mois que deux chauffeurs bénévoles, conseillers municipaux, Jean Paul Meyer et Alain Bueb, sont prêts à assurer la permanence tous les vendredis après-midis. Pourquoi cette formule ne rencontre-t-elle aucun succès ? Ne faudrait-il pas revoir ce concept et élargir l'offre ?

Le minibus, géré par le CCAS de notre commune, acquis en avril 2007 est utilisé pour de nombreuses activités, à la satisfaction de tous. A savoir :

- sorties des résidents de la Maison de Retraite
- déplacements dans le cadre de l'animation jeunesse
- déplacements nécessités par les activités du Relais Intercommunal d'Assistance Maternelle

9

Il est également prévu que des personnes âgées répondant à certains critères d'isolement puissent bénéficier d'un service d'aide aux courses, avec la participation, comme chauffeurs volontaires, de deux conseillers municipaux.

A ce jour, ce service, limité aux commerces locaux est peu prisé.

La commission municipale compétente va faire prochainement des propositions d'extension de ce service qui, il faut l'espérer, apportera un nouvel élan à cette prestation.

Débats à la CUS concernant notre village

Nous savons que vous, Monsieur Le Maire, assistez aux réunions de la CUS. Nous savons que ces débats sont publics et que des comptes-rendus sont lisibles sur internet. Nous pensons cependant qu'il serait judicieux que les sujets qui concernent notre village soient publiés et commentés sur le site de la commune afin que chaque habitant puisse disposer d'un résumé éclairé de l'actualité de proximité. Cette actualité pourrait ainsi être commentée par vos administrés.

Notre question : Qu'en pensez-vous ?

Les points à l'ordre du jour des Conseils de la CUS sont dans leur très grande majorité adoptés sans débat.

D'expérience, je dois dire que peu de points concernent directement notre commune.

Par exemple, pour le Conseil du vendredi 21 novembre, seuls 5 points sur 51 ont été retenus en débat.

Parmi eux, deux points mineurs mais obligatoires concernaient des désignations de conseillers communautaires dans des structures externes et seuls deux autres pouvaient avoir un intérêt pour notre commune.

Le premier concernait le Débat d'Orientation Budgétaire qui ne prévoit pas, pour 2009, de majoration du taux de convergence de la TPU et le deuxième traitait du fonds de concours de la CUS au



Département du Bas Rhin pour solder l'opération d'acquisitions foncières des propriétés riveraines de la RD 1083 (ex RN83).

Je propose d'ouvrir, à l'avenir, une rubrique d'information « Conseil de CUS » à l'ordre du jour de chaque Conseil Municipal. J'y commenterai brièvement les points intéressants notre commune.

Ces points seront donc repris au compte-rendu de chaque Conseil Municipal et seront ainsi, portés à la connaissance des administrés.

10

Centre socio-culturel

Les basketteurs, qui jouent actuellement dans six endroits, et accompagnants ont hâte d'intégrer les nouveaux locaux. Quand leurs vœux seront-ils exaucés

Les salles d'évolution sportive du Centre Sportif et Culturel seront disponibles fin d'année.

Les dirigeants des différentes associations utilisatrices en ont été informés il y a quelques semaines déjà. En pleine concertation avec les associations, l'élaboration du planning de réservation des créneaux horaires est en bonne voie.

Les différentes équipes de basket du CSSA débiteront la deuxième partie de la saison (dès le 10.01.2009) dans les nouvelles salles.

Points d'informations

M. Raymond VINCENT, communique la situation des emprunts de la commune.

En cette fin d'année 2008 la dette en capital, hors Maison de Retraite, de la Commune est voisine de 4 millions d'euros.

Les ¾ de ce montant correspondent à des emprunts à taux fixes dont la moyenne est de 3,95%.

Le million restant est rattaché à trois emprunts à taux variables sans risques importants, contractés entre 2000 et 2004 pour des durées de 15 ans. Ils sont tous indexés sur l'EURIBOR qui est le taux de référence Européen pour les dépôts en euros, qui a varié depuis quelques années entre 2,1 et 5,1%, et qui est redescendu actuellement au voisinage de 4%.

11. Informations du Maire

M. le Maire informe l'assemblée :

★ le 20/11/2008 journée de grève des écoles. La commune a assuré un service minimum d'accueil dans les écoles concernées, (67 enfants accueillis pour l'école élémentaire d'Ohnheim et les deux maternelles).



- * l'installation d'une station biométrique pour la délivrance des passeports dans notre mairie vers mars 2009 pour une mise en service en juin 2009.
- * la mise en fonctionnement de l'éclairage public le long de la RD 1083 (rue de Lyon et rue des Romains), à la satisfaction des riverains concernés.
- * Janvier 2009 : visite des locaux du Centre Sportif et Culturel en fin de travaux et visite du chantier de l'Auberge au Soleil d'Or.
- * le démarrage de la formation des bénévoles (8 personnes) qui intégreront la bibliothèque municipale vers mars 2009.
- * l'élaboration définitive entre la CUS et le Conseil Général du projet de traversée piétonne du carrefour « CA JO FE » qui sera réalisée au printemps 2009.
- * des prochaines manifestations :

Lundi 1^{er} décembre 2008 : STAMMTISCH « Economie d'Energie »,

Samedi 6 décembre 2008 : Concert à l'Eglise St Maurice, avec l'Ecole de Musique et de Danse Municipale,

Samedi 6 décembre 2008 : Marché de Noël,

Samedi 13 décembre 2008 : Fête de Noël personnes âgées,

Mercredi 17 décembre 2008 : Fête de Noël des enfants du personnel communal (sortie cinéma + goûter et distribution des cadeaux),

Mercredi 17 décembre 2008 : Concert des élèves de l'Ecole de Musique et de Danse Municipale,

Après avoir remercié tous les membres présents, M. le Maire clôture la séance vers 22h30.